



Arkéa Asset Management
1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Le Relecq-Kerhuon, le 29/07/2026,

Objet : Fusion Absorption du fonds FEE Select - Equilibre

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du fonds commun de placement FEE Select - Equilibre (ISIN : QS0009059195) géré par la société de gestion Arkéa Asset Management (la "**Société de Gestion**").

Quels changements vont intervenir sur votre fonds FEE Select – Equilibre ?

Dans le cadre d'une rationalisation de sa gamme, la Société de Gestion a décidé de fusionner le fonds FEE Select - Equilibre (l'« OPC Absorbé ») dans le FEE Allocation (l'« OPC Absorbant »).

Actuellement, le FEE Select - Equilibre est un fonds nourricier du fonds Arkéa Select – Equilibre (le « Fonds Maître Actuel »). En tant que nourricier du fonds Arkéa Sélect – Equilibre, le FEE Sélect – Equilibre poursuit le même objectif que son maître à savoir rechercher, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composé de l'indice Stoxx Europe 600® NR à hauteur de 50% et de l'indice Bloomberg Barclays EuroAggregate 3-5 Year TR Index Unhedged à hauteur de 50% et ce à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPC à hauteur de 90% minimum de l'actif net, dans le respect des exigences du label français ISR.

A l'issue de l'opération, vous serez porteur de parts du FEE Allocation qui est un fonds nourricier du fonds Arkéa Allocation (le « Nouveau Fonds Maître »). En tant que nourricier du fonds Arkéa Allocation, le FEE Allocation poursuit le même objectif que son maître à savoir rechercher une performance nette supérieure à l'indicateur de référence composé de l'indice Bloomberg Global-Aggregate Ex-CNY Total Return Index Value Hedged EUR, à hauteur de 50% et de l'indice MSCI World Index NR (Eur) à hauteur de 50%, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Pour cela le gérant investira de manière active et discrétionnaire sur les marchés actions et obligations internationaux.

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds FEE Select-Equilibre avait pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé à hauteur de de 50% Stoxx Europe 600® NR et 50% Bloomberg Barclays EuroAggregate 3-5 Year TR Index Unhedged.

La performance de FEE Select-Equilibre enregistrée depuis sa dernière date de mutation (30 janvier 2020) est de +23,05% contre une performance de l'indicateur de référence de +39,05% (données arrêtées au 16/07/2026).

Durant cette période (février 2020 - 2026) le FCPE a sous-performé par rapport à l'indice de référence en raison de plusieurs facteurs :

Entre 2020 et 2022, le FEE Select - Equilibre a connu une évolution assez proche de son indice dans un contexte difficile (Covid, guerre en Ukraine), marqué par une volatilité accrue sur les marchés actions

Arkéa Asset Management

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – www.arkea-am.com
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 027 160 € - SIREN 438 414 377 RCS Brest
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 01-036 du 21/09/2001 – TVA : FR 64 438 414 377

et obligataires en raison du choc d'inflation. Le Fonds s'est bien comporté du fait d'un positionnement prudent sur les actions et d'une sous sensibilité globale sur la poche obligataire. A partir de 2023, date d'obtention du label ISR, le Fonds a commencé à sous-performer par rapport à son benchmark composite en raison de l'impact négatif de la sélection de fond labellisés ISR actions Europe, qui ont fortement souffert des fortes rotations sectorielles sur les marchés, associé à une gestion prudente de l'exposition globale aux marchés actions via la mise en place de stratégies de couverture.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération **entrera en vigueur le 21 septembre 2026**, sur la base de la valeur liquidative du 16 septembre 2026.

Attention : pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts, ni demander le rachat de vos parts du 9 septembre 2026 au 21 septembre 2026. L'OPC FEE Select – Equilibre ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative de l'OPC FEE Select – Equilibre sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion sera celle du 9 septembre 2026.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 8 septembre 2026 avant 12h30. Vous pouvez également bénéficier d'un arbitrage gratuit vers un autre fonds accessible dans le cadre de votre plan d'épargne salariale jusqu'au 3 septembre 2026.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : OUI
- Augmentation du profil de risque : OUI
- Augmentation des frais : OUI
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Très significatif



L'évolution du profil de rendement/risque est très significative en raison de l'augmentation du risque action et du risque de change, et de la possibilité d'avoir recourt à un niveau de levier plus important après l'opération de mutation.

Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Cette opération n'aura aucun impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre OPC FEE Select - Equilibre et votre futur OPC FEE Allocation :

Arkéa Asset Management

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – www.arkea-am.com
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 027 160 € - SIREN 438 414 377 RCS Brest
 Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 01-036 du 21/09/2001 – TVA : FR 64 438 414 377

	Avant FEE Select - Equilibre (absorbé)	Après FEE Allocation (absorbant)
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	L'objectif de gestion est identique à celui du Fonds Maître Actuel, Arkéa Select - Equilibre : L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé à hauteur de de 50% Stoxx Europe 600® NR et 50% Bloomberg Barclays EuroAggregate 3-5 Year TR Index Unhedged, à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier: 30% maximum de l'actif net) dans le respect des exigences du label français ISR. La stratégie d'investissement est basée sur la sélection de parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier: 30% maximum de l'actif net) de droit européen dans le respect des exigences du label français ISR. Le fonds sera investi à au moins 90% de son actif (hors liquidités) dans des OPC détenant le label français ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent. Ces fonds seront à minima classés « article 8 » au sens de la réglementation SFDR.	L'objectif de gestion est identique à celui du Nouveau Fonds Maître, Arkéa Allocation : L'objectif de gestion du Fonds est de rechercher une performance nette supérieure à l'indicateur de référence composé de l'indice Bloomberg Global-Aggregate Ex - CNY Total Return Index Value Hedged EUR, à hauteur de 50% et de l'indice MSCI World Index NR (Eur) à hauteur de 50%, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Pour cela le gérant investira de manière active et discrétionnaire sur les marchés actions et obligations internationaux. Le gérant déterminera l'exposition aux classes d'actifs (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique, de style...) en fonction d'analyses de la conjoncture économique et d'études des niveaux de valorisation des différentes classes d'actifs. La sélection des titres du portefeuille sera mise en œuvre selon des processus basés sur des approches variées ("top down" et/ou "bottom up") et en intégrant simultanément des critères financiers et des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Durée de placement recommandée	3 ans	5 ans
Indicateur de référence	Indice composite : 50% Stoxx Europe 600® NR et 50% Bloomberg Barclays EuroAggregate 3-5 Year TR Index Unhedged	Indice composite : 50% Bloomberg Global-Aggregate Ex-CNY Total Return Index Value Hedged EUR et 50% MSCI World Index NR (Eur)
Changement de méthode de sélection des titres*	Le Nouveau Fonds Maître n'est plus un fonds de fonds mais un fonds qui sélectionne des titres en direct.	
Critères extra-financiers pris en compte ou modifiés dans la méthode de gestion	Communication centrale ¹	Communication limitée ¹

¹ Selon la position-recommandation AMF 2020-03 relative aux informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières.

Arkéa Asset Management

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – www.arka-am.com
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 027 160 € - SIREN 438 414 377 RCS Brest
 Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 01-036 du 21/09/2001 – TVA : FR 64 438 414 377

Modification du profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*			Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
	Exposition Action : [30-60%]	Exposition Action : [20-80%]	+
	Exposition Action Emergente : [0-20%]	Exposition Action Emergente : [0-40%]	+
	Exposition petites et moyennes capitalisations : [0-60%]	Exposition petites et moyennes capitalisations : [0-40%]	-
	Exposition Taux : [40-70%]	Exposition Taux : [20-80%]	+
	Exposition Obligation Hybride : [0%]	Exposition Obligation Hybride : [20-80%]	+
	Exposition High Yield : [0-70%]	Exposition High Yield : [0-50%]	-
	Exposition Obligation Emergente : [0-20%]	Exposition Obligation Emergente : [0-50%]	+
	Exposition Convertible : [Néant]	Exposition Convertible : [0-10%]	+
	Risque de change : [0-50%]	Risque de change : [0-100%]	+
	Recours aux CDS : Néant	Recours aux CDS* : [0 – 100%]	

* à des fins de couverture uniquement. **Ce taux est donné à titre indicatif. Le recours aux CDS pourra être plus élevé. En effet, le Nouveau Fonds Maître aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Frais			
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation (frais courants DIC)	1,52%	1,20%	
Frais de gestion directs maximum	<u>Frais de gestion directs :</u> 1% TTC maximum	<u>Frais de gestion directs :</u> 0,20% TTC maximum	
	<u>Frais de gestion indirects :</u> 4,5% TTC maximum	<u>Frais de gestion indirects :</u> 1,20% TTC maximum	

Informations pratiques		
Dénomination	FEE Select - Equilibre	FEE Allocation
ISIN	QS0009059195	QS0009014323

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 27/07/2026.

Arkéa Asset Management

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – www.arka-am.com
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 027 160 € - SIREN 438 414 377 RCS Brest
 Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 01-036 du 21/09/2001 – TVA : FR 64 438 414 377

Eléments clés à ne pas oublier par l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) et du prospectus de l'OPC. Ces documents ainsi que les derniers documents annuels et périodiques de l'OPC, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Arkéa Asset Management et sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arka-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Nous vous invitons avant toute décision à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel pour toute information complémentaire dont vous auriez besoin sur cette opération.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé par :

Stéphane CADIEU
Président du Directoire

Arkéa Asset Management

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – www.arka-am.com
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 027 160 € - SIREN 438 414 377 RCS Brest
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 01-036 du 21/09/2001 – TVA : FR 64 438 414 377

Annexe

A titre illustratif, si l'opération de fusion avait eu lieu le 11/06/2026, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative de l'OPC FEE Select - Equilibre et la valeur liquidative de l'OPC FEE Allocation aurait été de 0,125.

Les porteurs de part de l'OPC FEE Select - Equilibre (l'«OPC absorbé») auraient donc reçu 0,125 parts de l'OPC FEE Allocation (l'«OPC absorbant ») ainsi qu'une soulte de 0,38 € contre une part de l'OPC FEE Select - Equilibre.

Le tableau ci-dessous récapitule la parité, nombre de parts/actions et soulte :

	VL au 11/06/2026			Parts / Actions		
Parts/Actions	FEE Select - Equilibre	FEE Allocation	Parité	Avant fusion	Après fusions	Soulte en €
Part unique	67.08	533.62	0.125	1	0.125	0.38